Municipalité de
SAINT-PLACIDE

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2027

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Placide.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Lors de la séance ordinaire du 20 octobre 2026, aux termes de sa résolution 287-10-2026, le Conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2027 qui se tiendront le 3e mardi de chaque mois ainsi qu'il suit, et dont les séances ordinaires débuteront à 19 h 30 :

Le 19 janvier 2027	Le 16 février 2027
Le 16 mars 2027	Le 20 avril 2027
Le 18 mai 2027	Le 22 juin 2027
Le 20 juillet 2027	Le 31 août 2027
Le 21 septembre 2027	Le 19 octobre 2027
Le 16 novembre 2027	Le 21 décembre 2027

QUE les séances se tiendront à la salle Jean-Paul-Carrières du bureau municipal :

Municipalité de Saint-Placide
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide (Québec)
J0V 2B0

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Placide, ce 28 octobre 2026.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 28 octobre 2026 concernant l'adoption des séances régulières du Conseil pour l'année 2027, en l'affichant aux endroits désignés en vertu du Règlement 07-11-2023 relatif aux modalités de publication des avis publics et abrogeant le Règlement 2018-06-07.

EN FOI DE QUOI, j'ai donné ce certificat à Saint-Placide, ce 28 octobre 2026.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière